



Participer au Diagnostic territorial partagé

Durée	3 jours / 18 heures
Public visé	La formation s'adresse aux équipes de direction, aux qualitiens, aux chefs de services des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Le personnel administratif peut être associé à la séquence sur les indicateurs (enquête ES, tableau de bord ANAP etc.)
Pré-requis	Pas de pré-requis demandé
Intervenant(s)	Patricia FIACRE (<i>Conseillère technique</i>)
Participants	De 8 à 15 personnes
Tarif	formation en Intra : Entre 1000 - 1400 € par jour

Contexte

En 2013, le Comité interministériel du handicap a établi une feuille de route sollicitant la recherche d'une méthodologie pour établir les diagnostics territoriaux partagés ainsi que le développement d'un système d'informations partagé.

La réorganisation des réponses aux besoins des populations vulnérables est aujourd'hui un chantier national et régional prioritaire. De nombreuses réformes sont à l'œuvre. Elles visent à assurer la complémentarité des acteurs sur un territoire, dans une perspective de dispositif intégré.

Les Agences Régionales de Santé sont chargées de conduire cette réorganisation dans le cadre de leur projet régional de santé, en s'appuyant sur les acteurs du territoire concernés par la prise en compte des personnes vulnérables.

Sur chaque territoire, la réorganisation repose sur un diagnostic territorial partagé (art L.1434-10 du CSP).

« Le diagnostic territorial partagé a pour objet d'identifier les besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la population concernée en s'appuyant sur des données d'observation. (...) Il identifie les insuffisances en termes d'offre, d'accessibilité, de coordination et de continuité des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, notamment en matière de soins palliatifs, en portant une attention particulière aux modes de prise en charge sans hébergement. (...) »

Les établissements et services médico-sociaux sont un acteur clé de la connaissance des besoins des personnes vulnérables. Ils sont appelés à faire évoluer leur offre et leur organisation en fonction des résultats du diagnostic territorial partagé.

La méthode pour la réalisation du DTP appelée des vœux du CIH, validée par la CNSA en avril 2016, repose sur le principe de la triple expertise : expertise des personnes vulnérables, des aidants familiaux et des professionnels.

Objectifs de la formation

La formation a pour objectifs de :

- Donner les clés aux établissements et services pour participer au DTP de leur territoire en leur permettant de :
 - Construire les indicateurs relatifs aux besoins du public cible
 - Définir les complémentarités avec les autres acteurs du territoire
- Favoriser la participation des personnes accompagnées et de professionnels de l'établissement ou du service au processus de DTP.



Participer au Diagnostic territorial partagé

Contenu

Jour 1 :

- Les réformes en cours
- Les principes et la méthode du DTP

Jour 2 :

- La construction des indicateurs par les établissements et services (enquête ES, tableau de bord de l'ANAP, Système d'information des ESMS). A quoi cela sert-il ?
- Travail sur les outils dont dispose l'établissement ou le service

Jour 3 :

- Le recueil du point de vue du public cible : l'évaluation des besoins des personnes accueillies, les enquêtes de satisfaction et les autres modes de recueil des attentes dans l'établissement ou le service

Dispositif pédagogique

Chaque journée débute par un apport théorique puis un travail collectif est engagé sur les outils et pratiques de l'établissement. Le guide méthodologique du DTP et les supports pédagogiques (Diaporama, réformes en cours, l'évaluation des besoins etc.) seront remis lors de la formation.